



Office de surveillance des fournisseurs
de soins de santé et de soutien



Marque visuelle de l'OSFSSS

Confiance immédiate

Quand les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) portent
ou utilisent la marque visuelle de l'OSFSSS, cela signifie qu'ils :



se sont inscrits volontairement
à l'Office de surveillance des
fournisseurs de soins de santé et
de soutien (OSFSSS);



se sont engagés à fournir des
soins sûrs, de qualité et conformes
à l'éthique;



sont membres en règle de
l'OSFSSS;



doivent rendre des comptes à un
organisme de surveillance qui est
là pour protéger le public;



satisfont les exigences minimales
en matière de formation ou
d'expérience;



peuvent être facilement trouvés
dans le registre public de l'OSFSSS,
qui montre les plaintes, les mesures
disciplinaires et les restrictions
associées à l'inscription.

La marque visuelle inspire confiance

Cela démontre aux bénéficiaires des services des
PSSP et aux employeurs que les PSSP inscrits à
l'OSFSSS tiennent à faire de leur mieux tous les jours.



La marque visuelle permet d'identifier
immédiatement les PSSP possédant la
formation et l'expérience nécessaires.
Elle est accordée uniquement aux
personnes qui répondent à des critères
stricts : son utilisation non autorisée peut
entraîner des pénalités.

Pour en savoir plus sur la marque visuelle et l'inscription à l'OSFSSS, visitez : hscpoa.com.

Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien

Les soins de qualité sont la pierre angulaire de notre système de santé et les PSSP jouent un rôle essentiel. Dans ses efforts pour embaucher, soutenir et conserver les personnes qui fournissent des soins cruciaux, le gouvernement de l'Ontario a créé l'OSFSSS qui offre des avantages importants aux PSSP, à leurs employeurs et aux personnes qui comptent sur leurs soins.

Visitez : hscpoa.com

